

**ARRETE n°AR_2026_016 PRESCRIVANT L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION DE L'ENQUETE
PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
(PLUI)**

Le Président de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et suivants, L.153-31, R.132-2, R.153-8 et suivants et R.153-12 ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-18, R.123-2 à R.123-27, R.123-8, R.123-9 et R.123-10 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'en l'application de l'article L.153-19 du Code de l'urbanisme, le projet de PLUi arrêté doit être soumis à une enquête publique avant son approbation conformément au chapitre II du titre II du livre I du Code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'en l'application de l'article R.153-8 du Code de l'urbanisme, le dossier d'enquête doit être composé des pièces mentionnées à l'article R.123-8 du Code de l'environnement et comprend notamment les avis recueillis ;

CONSIDÉRANT qu'en l'application de l'article L.123-12 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête doit être mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête et reste consultable sur support papier dans un ou plusieurs lieux déterminés dès l'ouverture ; un accès gratuit sur poste informatique est également garanti ;

CONSIDÉRANT qu'en l'application des articles R.123-9 et R.123-10 du Code de l'environnement, l'arrêté doit préciser les permanences et les lieux de consultation ; les horaires de consultation du dossier sont fixés de manière à favoriser la participation du public ;

CONSIDÉRANT que le projet de PLUi a été arrêté par le Conseil communautaire en date des 16 décembre 2025 et 02 juillet 2026 et que les consultations réglementaires ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT la désignation par la Présidente du Tribunal Administratif de Madame Pascale CUNY NOEL en qualité de présidente de la commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Président de l'EPCI d'organiser les modalités pratiques de déroulement de l'enquête (dates, lieux de consultation du dossier, permanences, registre dématérialisé, etc.).

ARRÊTE

Article 1 : Objet de l'enquête publique

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne, représentée par Monsieur le Président, va procéder à une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Article 2 : Dates, durée et siège de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera au siège de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne du mercredi 21 octobre 2026 à 9h00 au samedi 21 novembre 2026 à 12h00, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs.

Article 3 : Composition de la commission d'enquête

Par ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy du 11 août 2026, une commission d'enquête a été désignée pour mener l'enquête publique. Elle est composée des membres suivants :

- Présidente de la commission d'enquête :
 - Madame Pascale CUNY NOEL ;
- Membres titulaires :
 - Monsieur Gilbert JANCOVICI
 - Madame Guylène CALAY
 - Monsieur Philippe GIRON
 - Monsieur Yves ROBINOT
- Membre suppléant :
 - Monsieur Jean-Michel POUSSET

Article 4 : Composition du dossier et mise à disposition du public

Les pièces du dossier soumis à enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la Présidente de la commission d'enquête, seront déposées dans les 47 mairies des communes membres de la Communauté de Communes, au siège de cette dernière et au CIAS De l'Aire à l'Argonne. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que lors des permanences de la commission d'enquête et seront maintenus à cet effet pendant toute la durée de l'enquête publique, définie à l'article 2.

Composition du dossier mis à disposition du public selon la localité :

Document	Composition du dossier papier	Lieu de consultation
Projet de PLUi	Dossier complet (ensemble des pièces constituant le dossier d'enquête publique du PLUi).	Au siège de la CCAA et au CIAS De l'Aire à l'Argonne.
	Extrait du dossier (pièces concernant la commune : plans, règlement, OAP, note explicative).	Dans l'ensemble des mairies.

Une version complète et dématérialisée du dossier sera disponible sur le site de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne à l'adresse <https://www.cc-aireargonne.fr/> sur la page dédiée au PLUi et à l'adresse du registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-cc-aireargonne>.

Un poste informatique sera également disponible au siège de la Communauté de Communes, au 42 rue Berne à BEAUSITE, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations et propositions sur le projet de PLUi, au choix :

- **Dans les registres d'enquête publique au format papier**, prévus à cet effet et disponibles dans les 47 mairies des communes de la Communauté de Communes, au siège de celle-ci et au CIAS De l'Aire à l'Argonne ;
- **Dans le registre dématérialisé d'enquête publique**, disponible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-cc-aireargonne>
- **Par courrier écrit à l'adresse postale suivante :**
Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne
À l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête PLUi
42 rue Berne, 55250 Beausite
- **Par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante :** elaboration-plui-cc-aireargonne@mail.registre-numerique.fr

Article 5 : Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête tiendra des permanences permettant de recueillir les observations et propositions du public aux lieux et dates suivants :

Mercredi 21 octobre 2026	Lavoye	9h à 11h	Mairie - 3 rue du Pont, 55120, Lavoye
	Evres	13h30 à 14h30	Mairie - 8 rue Saint-Evence, 55250, Evres
	Seuil d'Argonne	15h30 à 18h30	Mairie – 1 place Raymond Poincaré, 55250, Seuil d'Argonne

Lundi 26 octobre 2026	Rembercourt-Sommaisne	8h à 11h	Mairie – 10 rue Milaville, 55250, Rembercourt-Sommaisne
	Lisle-en-Barrois	13h45 à 14h45	Mairie – 1 rue Principale, 55250, Lisle-en-Barrois
	Erize-la-Petite	15h45 à 16h45	Mairie – 4 voie Sacrée, 55260, Erize-la-Petite

Mardi 27 octobre 2026	Les Hauts-de-Chée	8h à 11h	Mairie – 2 rue André Arnould, 55000, Les Hauts de Chée (Condé en B.)
	Villotte-devant-Louppy	14h30 à 16h30	Mairie - 21 Grande Rue, 55250, Villotte-devant-Louppy

Jeudi 29 octobre 2026	Vaubecourt	9h à 12h	Mairie – 2 Rue Grande, 55250, Vaubecourt
	Brizeaux	14h à 15h	Mairie – 2 Grande Rue, 55250, Brizeaux
	Pretz-en-Argonne	16h à 17h	Mairie – 24 rue Haute, 55250, Pretz-en-Argonne

Mardi 03 novembre 2026	Waly	10h à 11h	Mairie – 1 place de l’Eglise, 55250, Waly
	Nubécourt	13h à 16h	Mairie – 15 ruelle Mathieu, 55250, Nubécourt
	Ippécourt	17h30 à 18h30	Mairie – 2 bis rue Basse, 55220, Ippécourt
	Pierrefitte-sur-Aire	9h à 12h	Mairie – 5 rue de Condé, 55260, Pierrefitte-sur-Aire
	Ville-devant-Belrain	14h à 15h	Mairie – 3 rue du Pont, 55260, Ville-devant-Belrain
	Levoncourt	16h à 17h	Mairie – 4 Grande Rue, 55260, Levoncourt

Mercredi 04 novembre 2026	Belrain	9h à 10h	Mairie – 2 rue du Russelot, 55260, Belrain
	Courcelles-en-Barrois	11h à 12h	Mairie – 2 Grande Rue, 55260, Courcelles-en-Barrois
	Géry	14h à 15h	Mairie – 2 bis rue Saint-Pierre, 55000, Géry

Samedi 07 novembre 2026	Seuil d’Argonne	9h à 12h	Mairie – 1 place Raymond Poincaré, 55250, Seuil d’Argonne
-------------------------	-----------------	----------	---

Lundi 09 novembre 2026	Thillombois	11h à 12h	Mairie – 10 Grande Rue, 55260, Thillombois
	Neuville-en-Verdunois	14h à 15h	Mairie – 4 bis rue de la Mairie, 55260, Neuville-en-Verdunois

Jeudi 12 novembre 2026	Louppy-le-Château	9h à 11h	Mairie – 1 rue des Grands Fossés, 55800, Louppy-le-Château
	Raival	13h30 à 15h30	Mairie – 21 voie Sacrée, 55260, Raival (Rosnes)
	Erize-la-Brûlée	16h30 à 18h30	Mairie – 1 place du Général de Gaulle, 55260, Erize-la-Brûlée

Lundi 16 novembre 2026	Beaulieu-en-Argonne	9h15 à 10h15	Mairie – 19 Grande Rue, 55250, Beaulieu-en-Argonne
	Foucaucourt-sur-Thabas	14h30 à 15h30	Mairie – 10 rue de l’Eglise, 55250, Foucaucourt-sur-Thabas
	Autrécourt-sur-Aire	16h30 à 18h30	Mairie – 4 rue de l’Eglise, 55120, Autrécourt-sur-Aire
	Les Trois-Domaines	10h à 12h	Mairie – 14 voie Sacrée, 55220, Les-Trois-Domaines
	Courcelles-sur-Aire	14h à 15h	Mairie – 6 grande Rue, 55260, Courcelles-sur-Aire

Mardi 17 novembre 2026	Seigneulles	10h à 12h	Mairie – 1 place de la Mairie, 55000, Seigneulles
	Beausite	14h à 15h	Salle de fêtes - rue du Moulin, 55250, Beausite (Beauzée-sur-Aire)
	Longchamps-sur-Aire	15h30 à 17h30	Mairie – 3 rue de l’Eglise, 55260, Longchamps-sur-Aire

Mercredi 18 novembre 2026	Lignières-sur-Aire	11h à 12h	Mairie – 18 grande rue, 55260, Lignières-sur-Aire
	Gimécourt	14h à 15h	Mairie – 2 rue Gravière, 55260, Gimécourt
	Fresnes-au-Mont	16 h à 18h	Mairie – 21 rue de Tassons, 55260, Fresnes-au-Mont
	Bouquemont	10h à 12h	Mairie – 1 rue Haute, 55300, Bouquemont
	Lahaymeix	14h à 15h	Mairie – 1 Grande Route, 55260, Lahaymeix
	Chaumont-sur-Aire	16h à 18h	Mairie – 2 rue de l’Eglise, 55260, Chaumont-sur-Aire

Jeudi 19 novembre 2026	Nicey-sur-Aire	8h à 10h	Mairie – 2 rue Dite-Voie-de-Latte, 55260, Nicey-sur-Aire
	Lavallée	11h à 12h	Mairie – 3 rue du Bussi, 55260, Lavallée
	Erize-Saint-Dizier	15h à 17h	Mairie – Place de la Mairie, 55000, Erize-Saint-Dizier
	Courouvre	9h à 10h	Mairie – 5 rue de Verdun, 55260, Courouvre
	Woimbey	11h à 13h	Mairie – 11 rue Haute, 55300, Woimbey
	Beausite	14h à 16h	Salle de fêtes - rue du Moulin, 55250, Beausite (Beauzée-sur-Aire)

Vendredi 20 novembre 2026	Rupt-devant-Saint-Mihiel	9h à 10h	Mairie – 1 rue de Saint-Mihiel, 55260, Rupt-devant-Saint-Mihiel
	Baudrémont	11h à 12h	Mairie – 8 rue de Saint-Didier, 55260, Baudrémont
	Villotte-sur-Aire	14h à 16h	Mairie – 25 rue du Mont, 55260, Villotte-sur-Aire

Samedi 21 novembre 2026	Les Hauts-de-Chée	9h à 12h	Mairie – 2 rue André Arnould, 55000, Les Hauts de Chée (Condé en B.)
-------------------------	-------------------	----------	--

Article 6 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le premier jour de l'enquête publique et rappelé au plus tard le 8^{ème} jour de l'enquête dans les deux journaux désignés ci-après :

- L'Est Républicain
- Meuse Echos

L'avis d'enquête publique sera également publié sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cc-aireargonne.fr/>.

Des affiches portant avis d'enquête publique seront affichées dans toutes les communes de la Communauté de Communes, ainsi qu'au siège de cette dernière, dans des lieux visibles du public.

Article 7 : Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 2, les registres d'enquête seront clos et signés par la Présidente de la commission d'enquête.

La commission d'enquête remettra au Président de la Communauté de Communes, dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse comprenant les observations et propositions du public et les remarques de la commission d'enquête.

Le Président de la Communauté de Communes disposera ensuite de quinze jours pour produire ses réponses.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté de Communes le dossier d'enquête ainsi que le rapport relatant le déroulement de l'enquête, accompagné de ses conclusions motivées et de son avis. La commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport, des conclusions motivées et avis à la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy.

Article 8 : Diffusion du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le public pourra consulter pendant une durée d'un an à compter de leur transmission à la Communauté de Communes le rapport, les conclusions motivées et avis de la commission d'enquête au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en Préfecture, sur le site internet de la Communauté de Communes ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-cc-aireargonne>.

Une copie du rapport, des conclusions motivées et avis de la commission d'enquête sera adressée à Madame la Préfète de la Meuse, ainsi qu'à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy.

Article 9 : Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête publique, puis approbation du PLUi

À l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions et avis de la commission d'enquête, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, sera proposé à l'approbation par délibération du conseil communautaire.

Les documents ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public et mention de cette approbation sera faite dans la presse.

Article 10 : Notification et caractère exécutoire

Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes, conformément aux articles L.2131-1 et R.131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Article 11 : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux personnes suivantes

- Madame la Préfète de la Meuse ;
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy ;
- Madame la Présidente de la commission d'enquête

Fait à BEAUSITE, le 02 octobre 2026

**Le Président de la Communauté de Communes
De l'Aire à l'Argonne,
Michel MOREAU**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small circle.